

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : 2 968 174

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 11 00601

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 C 13/30 (2012.01), A 45 F 3/04

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 28.02.11.

③0 Priorité : 01.12.10 FR 1004702; 01.12.10 FR
1004701.

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 08.06.12 Bulletin 12/23.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ALLAIN VALERIE MARIE MADE-
LEINE JOSIANE — FR.

⑦2 Inventeur(s) : ALLAIN VALERIE MARIE MADELAINE
JOSIANE et ALLAIN OLIVIER JEAN PIERRE.

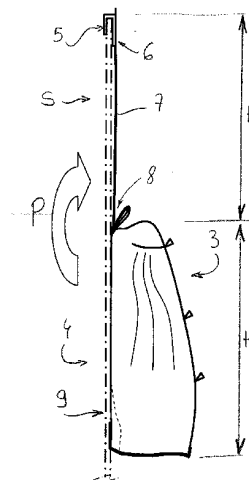
⑦3 Titulaire(s) : ALLAIN VALERIE MARIE MADELEINE
JOSIANE.

⑦4 Mandataire(s) : ALLAIN VALERIE.

⑤4 SAC DE PISCINE A CROCHET DE SUSPENSION.

⑤7 L'invention concerne un sac comprenant un crochet
(5, 5a) caractérisé en ce que le crochet (5a) est fixé à une
extrémité libre (6) d'un moyen de liaison (7), lequel est relié
à son extrémité opposée (8) à une région supérieure du sac,
le crochet (5, 5a) et le moyen de liaison (7) étant mobiles entre
une position de suspension (S) du sac et une position de
rangement (R) dudit crochet, le déplacement entre les deux
positions (S, R) étant obtenu par rotation du moyen de
liaison (7) autour de la zone supérieure du sac d'un angle
égal à environ 180°, dans une zone opposée à une face
frontale du sac, visible lorsque ce dernier est suspendu par
son crochet (5, 5a) à l'arrête supérieure d'une cloison.

L'invention s'applique aux sacs utilisés dans des piscines
et dans tout autre lieu public pourvu de cabines.



FR 2 968 174 - A3



Sac de piscine à crochet de suspension.

Domaine de l'invention :

L'invention concerne le domaine des sacs, en particulier des sacs à dos.

5 L'invention se rapporte particulièrement aux sacs destinés à être utilisés dans le cadre d'activités sportives, de loisirs ou de soins, notamment dans des piscines ou dans des établissements de cures ou thalassothérapies ou encore dans des écoles, hôpitaux, ou plus largement dans tout type d'installations pourvues de vestiaires à cabines.

10

Problèmes posés :

Les utilisateurs de cabines à usage collectif connaissent bien le problème du manque de moyens d'accrochage pour suspendre les articles aussi divers que : sac(s), pochette(s), multiples vêtements, serviette(s), maillot de bain
15 etc. Dans des cabines de ce type, on compte très souvent un unique crochet. Ceci pose une réelle difficulté d'engorgement autour du même crochet, sans compter que l'utilisateur souhaite parfois avoir accès à un article situé tout en dessous des autres. Un vêtement ou une serviette finit généralement par se décrocher et tomber au sol, sur une surface souvent
20 humide et non exempte de germes ou bactéries. Il en ressort un manque d'hygiène et un sentiment d'agacement chez de nombreux utilisateur soucieux de ces conditions de confort et de praticité. Ce problème est encore plus critique lorsqu'il s'applique à un adulte accompagnant un ou deux enfant(s) et que tout ce petit monde doit partager un seul et unique
25 crochet. Nous n'évoquons même pas ici le cas des cabines totalement dépourvues de crochet qui se rencontrent encore parfois, bien que plus rarement.

On connaît par ailleurs des pochettes ou trousse de toilette pourvues d'un
30 crochet destiné à les suspendre à un moyen d'accrochage quelconque, par exemple un porte-serviette, une patère ou un moyen équivalent. Une telle pochette de l'art antérieur est présentée à titre d'exemple à la figure 9.

Ce type de pochette comprend classiquement un rabat de fermeture d'un
compartiment intérieur. Le crochet est relié de façon connue à une zone
35 libre du rabat, de manière qu'une fois suspendue au moyen d'accrochage

par son crochet, le rabat forme un moyen de suspension de la pochette et dégage parfaitement l'accès au compartiment intérieur de la pochette. Le crochet est dans ce cas classiquement constitué d'un fil métallique ou en matière plastique relié au rabat de façon libre et flottante. On constate

5 plusieurs inconvénients de ce type de pochette connue à crochet :

- le crochet est intimement lié à un rabat de fermeture de la pochette, ce qui ne permet pas de fermer le rabat et la pochette lorsque cette dernière est suspendue ;
- le crochet est monté de façon flottante et aléatoire sur le rabat, ce
10 qui nécessite de l'orienter avec précision lors de l'accrochage, en changeant éventuellement son orientation de manière à l'accrocher ;
- le crochet forme saillie à l'extrémité du rabat, dans une zone de fermeture du rabat, très classiquement pourvue d'une fermeture à glissière : le crochet vient facilement entraver ladite fermeture en
15 empêchant la jonction des bords du rabat et de l'enveloppe ;
- le crochet peut être rangé à l'intérieur de la pochette lorsqu'elle n'est pas suspendue, mais dans ce cas le crochet vient encombrer l'espace intérieur et peut entrer en conflit avec des articles intérieurs ;
- le crochet peut être rangé à l'extérieur de la pochette mais dans ce
20 cas il constitue un appendice susceptible de s'accrocher inopinément à tout obstacle, et forme en outre un élément susceptible de dégrader l'esthétique de la pochette, dans une zone frontale par laquelle on accède au compartiment intérieur ;
- en outre ce type de crochet connu est constitué d'un fil à section
25 sensiblement ronde ou analogue, ce qui ne garantit pas une excellente stabilité lors de l'accrochage et est susceptible d'endommager le moyen d'accrochage, compte tenu de la faible surface d'appui du crochet sur ledit moyen d'accrochage ;
- on note également que ce type de pochette connue a une hauteur
30 relativement réduite correspondant à l'usage classique qui en est fait, comme trousse de toilette par exemple : ainsi une pochette d'une hauteur par exemple de l'ordre de 20 cm peut être suspendue par un crochet à environ 20 cm d'un moyen d'accrochage surplombant la pochette. La distance entre le moyen d'accrochage et la pochette
35 suspendue est ainsi grandement conditionnée par les dimensions du

rabat qui sont elles-mêmes tributaires de l'ouverture donnant accès au compartiment intérieur. Ainsi si l'on suspend par exemple une telle pochette à l'arête supérieure d'une porte, la pochette sera nécessairement située à une hauteur relativement importante et non adaptée à un grand nombre d'utilisateurs.

But(s) de l'invention :

L'invention a pour but de résoudre tout ou partie des problèmes ci-dessus, de manque de praticité et de confort tant des cabines à usage collectif que des sacs dont la conception n'est actuellement pas particulièrement optimisée.

Objet(s) de l'invention :

A cet effet, l'invention a pour objet un sac, en particulier un sac à dos, comprenant un crochet fixé à une extrémité libre d'un moyen de liaison, lequel est relié à son extrémité opposée à une région supérieure du sac, le crochet et le moyen de liaison étant mobiles entre une position de suspension du sac et une position de rangement dudit crochet, le déplacement entre les deux positions étant obtenu par rotation du moyen de liaison autour de la zone supérieure du sac d'un angle égal à environ 180°, dans une zone opposée à une face frontale du sac, visible lorsque ce dernier est suspendu par son crochet à l'arête supérieure d'une cloison.

Ainsi on a avec un tel sac totalement découplé les rabats de fermeture du sac de son moyen d'accrochage. Le crochet et son moyen de liaison sont manipulés dans une zone n'entrant pas en conflit avec les moyens de fermeture, notamment du type fermeture à glissière. On a également libéré la face frontale du sac par laquelle on accède au(x) compartiment(s) intérieur(s) du sac, ce qui limite toute gêne et permet de ne pas dégrader l'esthétique du sac qui est particulièrement importante sur cette face frontale. Le crochet et son moyen de liaison viennent naturellement se ranger contre une face dorsale du sac, dans une zone généralement plane et non fonctionnelle, en dehors de sa fonction d'appui et de confort pour l'utilisateur. Le volume du crochet, peut s'insérer naturellement entre des rembourrages de confort prévus à la base du sac.

De nos jours, les cabines des établissements recevant le public, notamment les piscines, sont très fréquemment équipées de cloisons en stratifié massif. Des panneaux en stratifié massif connus présentent une excellente

5 résistance à l'humidité, à la chaleur, aux produits chimiques et aux sollicitations mécaniques. Ces panneaux par exemple de type « Fundermax » © répondent à des exigences élevées pour des écoles, piscines, hôpitaux, stades ou laboratoires. Ils sont insensibles à la

10 prolifération bactérienne, résistants à l'abrasion et faciles à nettoyer à l'éponge comme au jet sous pression. Les multiples possibilités de couleurs répondant à des besoins de design sobre et élégant sont autant de raisons qui expliquent aujourd'hui la très large utilisation de tels panneaux en stratifié massif dans ces lieux accueillant le public. Ces panneaux répondent

15 en outre à des normes européennes EN 438. La large production de ces panneaux a également permis de réduire significativement leur coût. Des panneaux de ce type ont une épaisseur standard de 10 mm pour des cloisons et portes. D'autres standards sont également commercialisés par exemple avec une épaisseur de 13 mm. Il est remarquable que cette épaisseur standard des panneaux puisse être mise à profit pour suspendre

20 un sac pourvu d'un crochet à un bord supérieur d'un tel panneau en stratifié. On note en outre que le bord supérieur de ces panneaux est quasi systématiquement libre (non jointif avec le plafond). Comme évoqué, il est très courant que les parois de la cabine soient constituées de tels panneaux. A défaut, il est également très courant que la porte au moins de la cabine

25 soit constituée d'un tel panneau. Cette très large exploitation des panneaux stratifiés à épaisseur standard permet d'utiliser avec certitude un crochet de suspension prévu sur le sac lui-même. Un tel crochet permettra de suspendre le sac à distance du crochet fixe de la cabine, libérant de ce fait de la place pour d'autres articles à suspendre au crochet fixe, et sans que le

30 sac n'interfère avec ceux-ci en terme d'encombrement. En outre un tel sac selon l'invention est relativement simple de conception et peu coûteux à fabriquer.

A défaut de panneaux tels que décrits ci-dessus, un sac selon l'invention peut être suspendu sur tout moyen approprié, rigide ou souple, apte à

35 coopérer avec le crochet à demeure sur le sac.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, le crochet et le
5 moyen de liaison sont plaqués contre une face dorsale du sac lorsqu'ils sont
dans la position de rangement, ladite face dorsale étant destinée à être
appliquée contre une cloison lorsque le sac est suspendu par son crochet, le
sac étant en particulier un sac à dos.

Ce sac étant un sac à dos, ses dimensions en hauteur peuvent
10 avantageusement être supérieures à 35 ou même 40 cm. Le sac de
l'invention met à profit cette hauteur importante du sac. Le moyen de
liaison et le crochet plaqués contre cette face dorsale peuvent en effet avoir
une longueur de rangement exploitant au maximum cette hauteur : ainsi en
position de suspension du sac, celui-ci peut au minimum être situé à 35 ou
15 40 cm du moyen d'accrochage sur lequel est accroché le sac.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, le moyen de
liaison est une bande de textile, notamment une sangle. Ce moyen est
réellement peu onéreux et simple à fabriquer.

20

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, le crochet a la
forme générale d'un U dont une branche est fixée au moyen de liaison par
un moyen d'ancrage conformé pour maintenir l'orientation générale du U de
façon sensiblement perpendiculaire à l'orientation générale du moyen de
25 liaison, considéré dans au moins dans une zone adjacente audit crochet, le
crochet étant en outre dirigé à l'opposé de la face frontale lorsqu'il est dans
sa position de suspension du sac. Ainsi, le crochet est naturellement dirigé
vers le moyen d'accrochage, typiquement l'arête ou le bord supérieur d'une
cloison ou d'une porte. Aucune précaution particulière n'est à prévoir pour
30 que le crochet se présente correctement lors de l'accrochage.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, crochet a la
forme générale d'un profilé dont une génératrice s'étendant
perpendiculairement à l'orientation générale du U, sur une longueur d'au
35 moins 20 mm. Le crochet a une surface d'appui suffisante pour assurer une

stabilité du sac et répartir les efforts de contact, ce qui empêche la dégradation du moyen d'accrochage (arête supérieure ou bord d'une cloison, porte etc.).

- 5 Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, la branche du U fixée au moyen de liaison est solidarisée avec ce dernier sensiblement sur toute la longueur de la branche. Le crochet et le moyen de liaison sont rigidement liés et ne font qu'un. Cet ancrage facilite la manipulation du crochet. Celui-ci est naturellement dirigé vers le bord de la cloison ou de la
- 10 porte lors de l'accrochage.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, l'écart entre les deux branches du U est comprise entre 10 et 20 mm, en particulier entre 10 et 12 mm. Ce dimensionnement est relativement ajusté à l'épaisseur

15 classique et standard de cloisons ou portes de vestiaires, telles que décrites précédemment.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, la longueur globale du moyen de liaison et du crochet est sensiblement égale à la

20 hauteur du sac, cette dernière étant considérée verticalement lorsque le sac est suspendu par son crochet. Le sac peut ainsi être suspendu à au moins 35 ou 40 cm du bord supérieur d'une cloison ou d'une porte, ce qui permet de le placer à une hauteur adaptée à un grand nombre d'utilisateur, souhaitant en même temps accéder au(x) compartiment(s) intérieur(s) du

25 sac lorsqu'il est suspendu.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, le sac comprend un moyen de retenue du moyen de liaison et du crochet permettant de maintenir ces derniers contre le corps du sac dans la position

30 de rangement, ce moyen de retenue étant notamment constitué de moyens de type velcro ® ou bouton pression. Ceci permet d'éviter que le crochet ne se balade librement en dehors des situations d'accrochage.

Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, le sac

35 comprend des moyens de préhension situés à proximité du crochet

permettant d'agripper manuellement le moyen de liaison et/ou le crochet afin de faciliter sa manipulation, ces moyens de préhension étant d'un type choisi parmi : une languette située à l'extrémité libre du moyen de liaison, un œillet prévu sur le moyen de liaison, une patte de préhension prévue sur le crochet.

Description détaillée de plusieurs modes de réalisation de l'invention :

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation non exhaustif de l'invention et à la lumière des dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue générale de la face frontale d'un sac selon l'invention, qui est typiquement un sac à dos,
- les figures 2 et 3 représentent le sac de la figure 1, vue de côté, le crochet étant respectivement illustré dans une position de rangement contre le corps du sac, et dans une position de suspension du sac, déployé au dessus de ce dernier, permettant de le suspendre à l'arête supérieure d'une cloison ou d'une paroi,
- les figures 4 et 5 représentent des vues en perspective de la face dorsale du sac de la figure 1, dans lesquelles le crochet est respectivement dans sa position de rangement et sa position de suspension du sac,
- la figure 6 représente de côté un crochet seul prévu sur un sac selon l'invention,
- les figures 7 et 8 représentent des exemples de moyens de préhension du crochet ou du moyen de liaison,
- la figure 9 représente un autre mode de réalisation d'un sac selon l'invention, et
- la figure 10 représente une pochette connue.

On a représenté à la figure 1 une vue générale de face d'un sac suivant l'invention. Ce sac est typiquement un sac à dos étant entendu que l'invention peut s'appliquer sans limitation à d'autres types de sac ou pochette. Un tel sac comprend une enveloppe extérieure 1 en toile et des bretelles 2 de portage. En référence au mode de réalisation des figures 1 à

8, le sac comprend une face frontale 3 et une face dorsale 4 qui sont opposées l'une à l'autre (figures 2 à 5). La face frontale 3 est celle par laquelle on accède classiquement à un ou plusieurs compartiment(s) intérieur(s) du sac via des rabats de fermeture ou simples systèmes de
5 fermeture par exemple à glissière. C'est la face qui donne principalement son style au sac. La face dorsale 4 est celle du côté de laquelle sont situées les bretelles 2. Pour la simplicité de l'illustration, on n'a pas représenté les bretelles aux figures 2 et 3.

10 Selon l'invention, le sac comprend un crochet 5 de suspension. Ce crochet 5 est fixé à l'extrémité libre 6 d'un moyen de liaison 7, lequel est relié à son extrémité opposée 8 à une région supérieure du sac. Le crochet 5 et le moyen de liaison 7 sont mobiles entre une position de suspension S du sac et une position de rangement R dudit crochet 5. Le déplacement entre les
15 deux positions S, R est obtenu par rotation du moyen de liaison 7 autour de son extrémité opposée 8, qui est du côté de la zone supérieure du sac, d'un angle égal à environ 180°. En référence à la figure 3, cette rotation est réalisée suivant la flèche P. Cette rotation est réalisée dans une zone opposée à une face frontale 3 du sac, qui est la face visible lorsque le sac
20 est suspendu par son crochet 5 à l'arrête supérieure d'une paroi ou cloison 9. La rotation en question s'apparente à un basculement ou un retournement du moyen de suspension par rapport au sac.

Le crochet 5 et le moyen de liaison 7 épousent une face dorsale 4 du sac
25 lorsqu'ils sont dans la position de rangement R. La face dorsale 4 est destinée à être appliquée contre une cloison 9 lorsque le sac est suspendu par son crochet 5, le sac étant en particulier un sac à dos. Le crochet 5 et le moyen de liaison 7 se plaquent naturellement contre cette face dorsale 4, par gravité, entre les bretelles 2 du sac.

30

Le moyen de liaison 7 est une bande de textile. Il peut constituer une bande réalisée dans un textile identique ou similaire à celui de l'enveloppe 1 ou des bretelles 2 du sac, ou même une sangle en nylon ou équivalent. La largeur de cette sangle est de préférence comprise entre 1 et 10 cm, par
35 exemple de l'ordre de 5 à 6 cm. La bande peut être de forme générale

rectangulaire ou dans une variante, de forme évasée, la partie la plus large étant située par exemple du côté de la fixation avec l'enveloppe 1 du sac, tandis que la partie la plus étroite est située à l'extrémité libre de la bande.

5 Comme le montre la figure 6, le crochet 5 a la forme générale d'un U dont une branche 10 est fixée au moyen de liaison 7 par un moyen d'ancrage conformé pour maintenir l'orientation générale du U de façon sensiblement perpendiculaire à l'orientation générale du moyen de liaison 7, considéré
10 d'ancrage peut être par exemple une fixation par couture, par rivetage, par collage, ou par un axe (non représenté) du crochet traversant une boucle formée à cette extrémité libre du moyen de liaison 7.

On note également que le crochet 5 est dirigé dans la direction F (figure 6) à l'opposé de la face frontale 3 lorsqu'il est dans sa position de suspension
15 du sac ; il est ainsi dirigé vers la cloison 9 contre laquelle le sac doit être suspendu (dans la mesure où la bande constituant le moyen de liaison demeure parallèle à la cloison et n'est pas vrillée ou torsadée).

Le crochet 5 a la forme générale d'un profilé dont une génératrice
20 s'étendant perpendiculairement à l'orientation générale du U, sur une longueur L d'au moins 20 mm (figure 7). Une longueur appropriée peut être par exemple de 30 à 50 mm. Bien entendu, dans une autre variante de réalisation de l'invention, on peut également envisager que la longueur L soit inférieure à 20 mm, par exemple de 10 mm.

25 La branche 10 du U fixée au moyen de liaison 7 est solidarifiée avec ce dernier sensiblement sur toute la longueur de la branche, par couture ou rivetage ou collage. Ainsi le crochet 5 est fixé par l'une de ces faces au moyen de liaison 7, de manière à intégrer parfaitement ces éléments l'un à
30 l'autre.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'écart E (figure 6) entre les deux branches du U est compris entre 10 et 20 mm, et est de préférence compris entre 10 et 12 mm, de manière à assurer un ajustement
35 relativement précis vis à vis de l'épaisseur classique et standard de

panneaux de 10 mm d'épaisseur. On note que cet écart E peut être obtenu sans déformation du crochet 5, le crochet étant alors relativement rigide. Dans une variante de réalisation, l'écart E ménagé entre les branches du U est obtenu avec déformation élastique du crochet, par rapport à une configuration au repos, où cet écart est inférieur. Cette dernière solution assure un léger coincement du crochet sur la cloison 9, afin de limiter le balancement intempestif du sac.

On note également que le crochet 5 comporte un bord 11 arrondi et/ou chanfreiné facilitant l'enfourchement du crochet 5 sur la cloison 9.

10

Par ailleurs, le crochet 5 est réalisé dans un matériau de préférence en matière plastique injectée, non susceptible de dégrader l'élément sur lequel il vient s'enfourcher (cloison ou porte). L'épaisseur du crochet est sensiblement constante quelle que soit la zone considérée. Elle est comprise entre 3 et 10 mm, par exemple 5 mm.

15

Selon un aspect très avantageux de l'invention, la longueur globale du moyen de liaison 7 et du crochet 5 est sensiblement égale à la hauteur H du sac. Cette hauteur est considérée verticalement lorsque le sac est suspendu par son crochet 5. Ainsi la distance entre le crochet 5 et le sac peut être de l'ordre de 35 à 50 cm lorsque le sac a une telle hauteur. On peut ainsi positionner le sac à environ 35 – 50 cm du bord supérieur d'une cloison ou d'une porte lorsque le sac est suspendu par son crochet.

20

De façon très intéressante, lorsque le crochet 5 et le moyen de liaison 7 sont dans la position de rangement R (figures 2 et 4), le crochet 5 est masqué par le moyen de liaison 7 qui fait ainsi écran entre le dos de l'utilisateur et le crochet 5. En complément, on peut prévoir un élément de garnissage ou de matelassure 12 situé sur le moyen de liaison 7 ou le crochet de manière à adoucir le contact pour l'utilisateur. On note également que dans cette position de rangement R, le crochet 5 peut avantageusement s'intercaler entre des matelassures prévues sur les côtés de la face dorsale 4, de manière à s'intégrer au corps du sac et ne pas présenter de parties en saillie susceptibles d'être inconfortables pour l'utilisateur.

30

35

On prévoit également dans l'invention un moyen de retenue du moyen de liaison 7 et du crochet 5 permettant de maintenir ces derniers contre le corps du sac dans la position de rangement R. Ce moyen de retenue est typiquement constitué de moyens d'accrochage de type velcro ® ou de bouton(s) pression.

Comme le montrent les figures 7 et 8, des moyens de préhension 13, 14 situés à proximité du crochet 5 permettant d'agripper manuellement le moyen de liaison 7 et/ou le crochet 5. Ces moyens de préhension sont par exemple formés d'une languette 13 débordant au-delà du crochet 5 afin de faciliter sa manipulation. Dans une variante illustrée à la figure 8, ces moyens de préhension sont un œillet 14 formé dans le moyen de liaison 7, permettant de passer un doigt pour déployer le crochet 5. Dans une autre variante non représentée, ces moyens de préhension peut être une ou plusieurs pattes conformée(s) sur le crochet 5.

La figure 9 illustre encore un autre mode de réalisation de l'invention dans lequel le crochet 5a constitue un élément rigide allongé par rapport au crochet des figures précédentes. Dans cet exemple, la longueur l du crochet est par exemple de 10 à 20 cm. Cet élément rigide est destiné à être replié par rapport au moyen de liaison 7 préalablement à son rabattement dans la position de rangement R contre la face dorsale du sac. Lors du déploiement du crochet, le crochet 5a est pivoté par rapport au moyen de liaison 7, tandis que ce dernier est pivoté par rapport à l'extrémité 8 de fixation au corps du sac. Les longueurs de l'élément rigide (constitué par le crochet 5a) et de l'élément de liaison 7 s'ajoutent l'une à l'autre pour augmenter la distance entre le point d'accrochage et le corps du sac, ce qui permet d'abaisser encore la position du sac par rapport au bord supérieur d'une cloison ou d'une porte. Une telle solution est particulièrement adaptée à des personnes plus petites en taille. De même si la hauteur du sac est limitée, on peut malgré tout obtenir le positionnement voulu par un système d'articulation entre le corps du crochet et le moyen de liaison. On note en outre le crochet étant

- L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation ni aux moyens particuliers décrits ci-dessus et s'étend à tous les équivalents techniques.
- 5 L'invention s'applique par exemple à des sacs de type baluchon ou à tout autre type de sac adapté ou non à être porté au dos.

REVENDEICATIONS

1. Sac comprenant un crochet (5, 5a) caractérisé en ce que le crochet (5a) est fixé à une extrémité libre (6) d'un moyen de liaison (7), lequel est relié à son extrémité opposée (8) à une région supérieure du sac, le crochet (5, 5a) et le moyen de liaison (7) étant mobiles entre une position de suspension (S) du sac et une position de rangement (R) dudit crochet, le déplacement entre les deux positions (S, R) étant obtenu par rotation du moyen de liaison (7) autour de la zone supérieure du sac d'un angle égal à environ 180°, dans une zone opposée à une face frontale du sac, visible lorsque ce dernier est suspendu par son crochet (5, 5a) à l'arrête supérieure d'une cloison.
2. Sac selon la revendication 1, caractérisé en ce que le crochet (5, 5a) et le moyen de liaison (7) sont plaqués contre une face dorsale (4) du sac lorsqu'ils sont dans la position de rangement (R), ladite face dorsale (4) étant destinée à être appliquée contre une cloison (9) lorsque le sac est suspendu par son crochet (5, 5a), le sac étant en particulier un sac à dos.
3. Sac selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le moyen de liaison (7) est une bande de textile, notamment une sangle.
4. Sac selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le crochet (5, 5a) a la forme générale d'un U dont une branche (10) est fixée au moyen de liaison (7) par un moyen d'ancrage conformé pour maintenir l'orientation générale du U de façon sensiblement perpendiculaire à l'orientation générale du moyen de liaison, considéré dans au moins dans une zone adjacente audit crochet (5, 5a), le crochet étant en outre dirigé à l'opposé de la face frontale lorsqu'il est dans sa position de suspension (S) du sac.
5. Sac selon la revendication 4, caractérisé en ce que le crochet (5, 5a) a la forme générale d'un profilé dont une génératrice s'étendant perpendiculairement à l'orientation générale du U, sur une longueur d'au moins 20 mm.

6. Sac selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que la branche (10) du U fixée au moyen de liaison (7) est solidarisée avec ce dernier sensiblement sur toute la longueur de la branche (10).

5

7. Sac selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que l'écart (E) entre les deux branches du U est compris entre 10 et 20 mm.

10 8. Sac selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la longueur globale du moyen de liaison et du crochet est sensiblement égale à la hauteur (H) du sac, cette dernière étant considérée verticalement lorsque le sac est suspendu par son crochet (5).

15 9. Sac selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend un moyen de retenue du moyen de liaison (7) et du crochet (5, 5a) permettant de maintenir ces derniers contre le corps du sac dans la position de rangement (R), ce moyen de retenue étant notamment constitué de moyens de type velcro ® ou bouton pression.

20

10. Sac selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de préhension (13, 14) situés à proximité du crochet (5, 5a) permettant d'agripper manuellement le moyen de liaison (7) et/ou le crochet (5, 5a) afin de faciliter sa manipulation, ces moyens de
25 préhension étant d'un type choisi parmi : une languette (13) située à l'extrémité libre (6) du moyen de liaison (7), un œillet (14) prévu sur le moyen de liaison (7), une patte de préhension prévue sur le crochet.

30

1/3

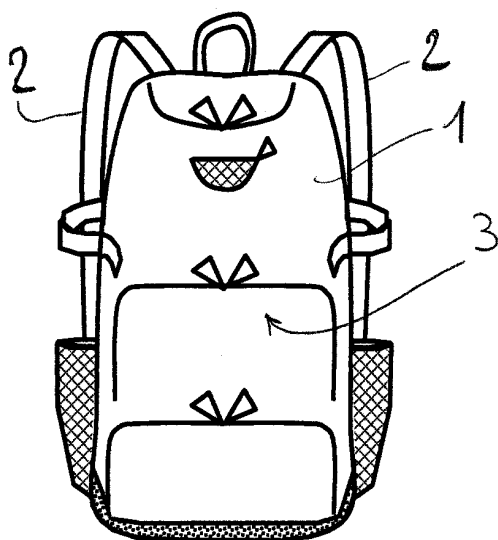


FIG. 1

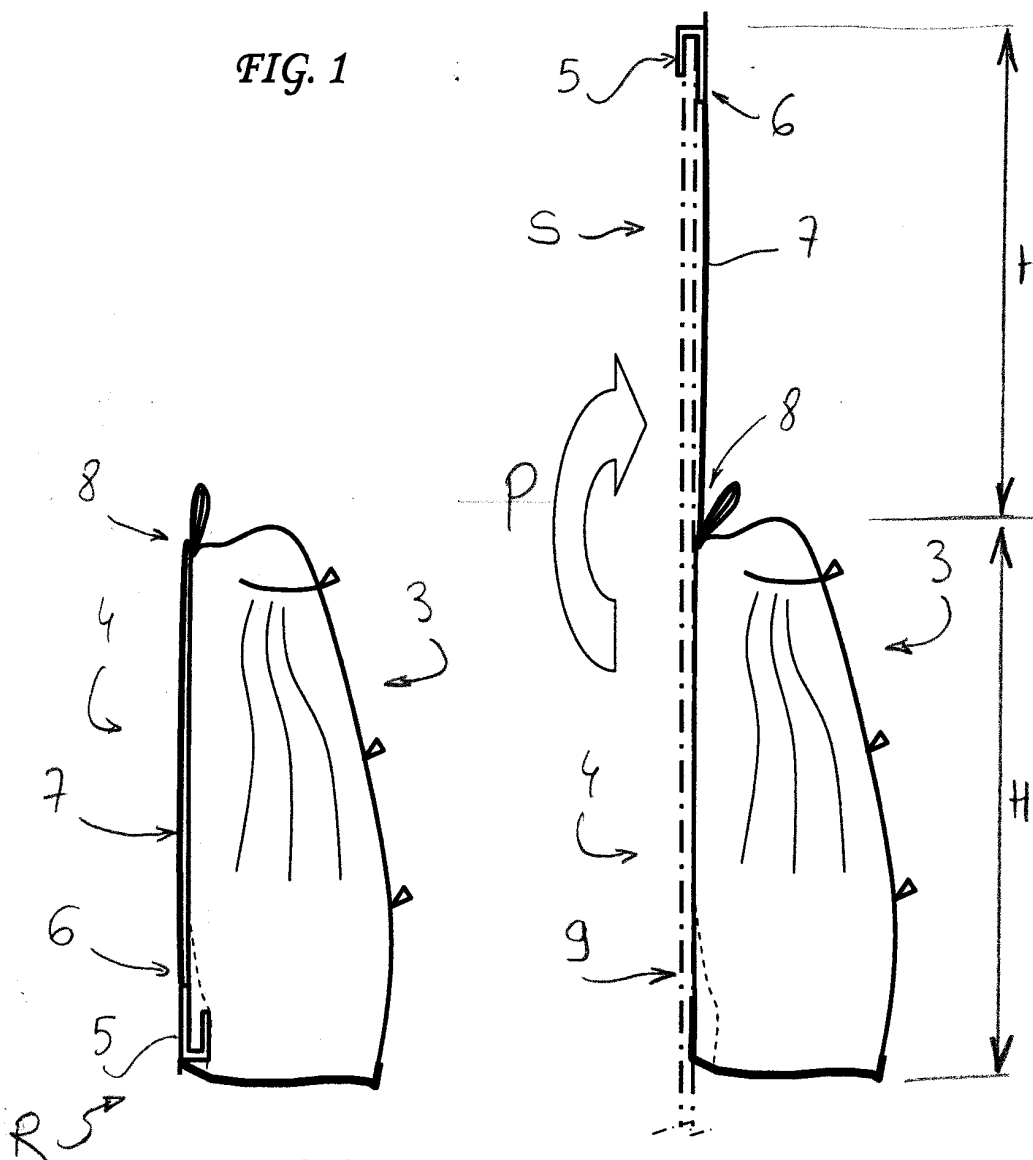


FIG. 2

FIG. 3

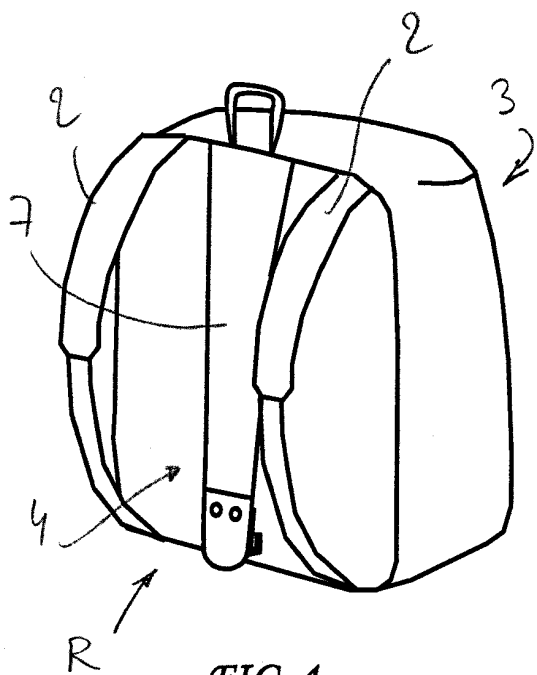


FIG. 4

2/3

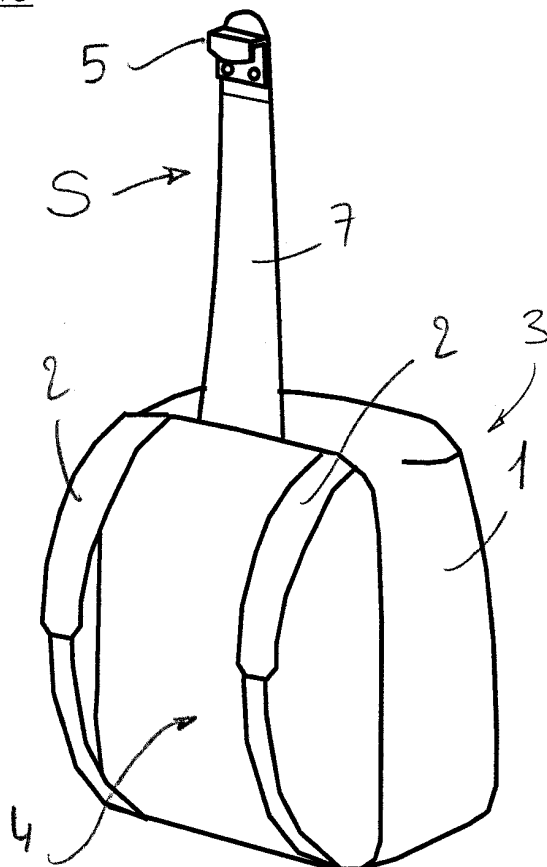


FIG. 5

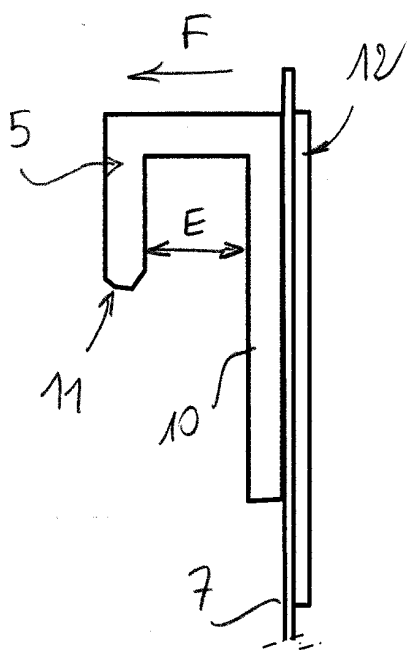


FIG. 6

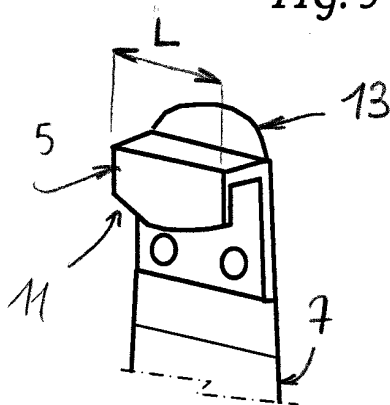


FIG. 7

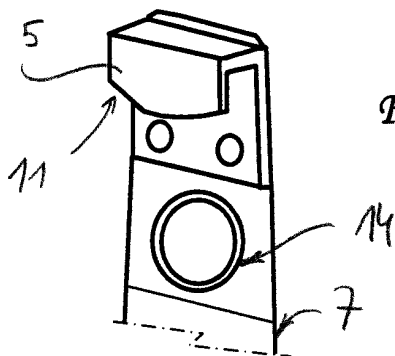


FIG. 8

3/3

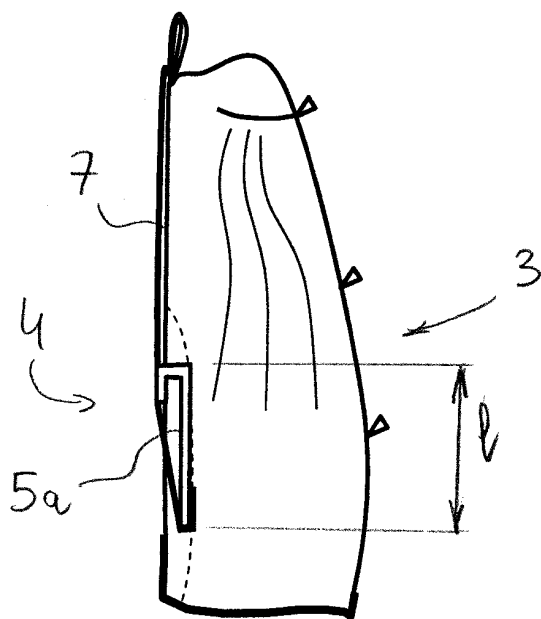
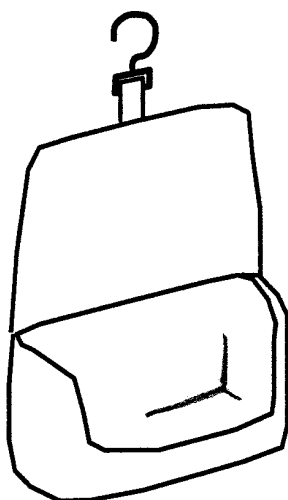


FIG. 9



ART ANTERIEUR

FIG. 10